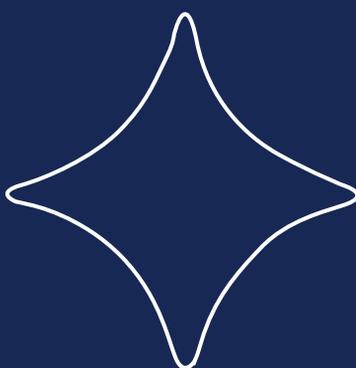




FCPR ISATIS CAPITAL

■ VIE & RETRAITE



ÉLIGIBILITÉ : ASSURANCE-VIE
DURÉE DE DÉTENTION CONSEILLÉE : 8 ANS
RISQUE DE PERTE EN CAPITAL



UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

- ◆ Isatis Capital est une société de gestion indépendante créée en 2013 par l'équipe d'investissement qui était précédemment en charge de la gestion des fonds directs de BNP Paribas Private Equity.
- ◆ Spécialisés dans le financement des PME françaises que nous jugeons rentables, innovantes, déjà implantées à l'international ou ayant la volonté de le faire et en croissance, réalisant entre 5 et 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, nous gérons aujourd'hui plus de 300 millions d'euros et accompagnons une trentaine de PME non cotées pour les transformer en ETI.

320 M€ gérés au 31/12/2016 pour le compte de près de 19 000 clients.

74 INVESTISSEMENTS différents réalisés dans des PME non cotées, à fin décembre 2016.

UN ACCOMPAGNEMENT ACTIF DES PME NON COTÉES

- ◆ L'équipe en charge du fonds au 2 janvier 2017 pourra évoluer dans le temps. Elle a vocation à financer des opérations de croissance interne ou externe. Dans certains cas, ces opérations peuvent être accompagnées d'une partie « transmission » lors de la sortie d'un actionnaire historique. Au-delà du financement et de son optimisation, l'équipe accompagne les dirigeants dans la réalisation de leur plan de développement stratégique. Elle apporte ainsi, en complément, son savoir-faire dans la structuration de l'entreprise dans des domaines aussi variés que la gouvernance, l'organisation RH ou la mise en place d'une direction financière solide. En synthèse, l'objectif de nos interventions est d'accompagner activement les PME que nous jugeons les plus prometteuses et dynamiques pour les transformer en ETI leaders dans leur métier.

**Guillaume Lebrun,
Brice Lionnet et
Éric Boutchnei,**
membres du directoire
d'Isatis Capital.



ISATIS CAPITAL VIE & RETRAITE

UN FCPR INNOVANT ÉLIGIBLE À L'ASSURANCE-VIE

1

UN FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT QUI FINANCE PRINCIPALEMENT DES PME FRANÇAISES NON COTÉES, jugées selon notre analyse comme rentables au moment de l'investissement et qui participe ainsi à leur dynamique de croissance. Le fonds présente un risque de perte en capital et de liquidité.

2

UN FONDS GÉRÉ PAR UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE spécialisée dans le financement des PME non cotées depuis 2002.

3

UN HORIZON DE PLACEMENT recommandé de 8 ans, en ligne avec celui de l'assurance-vie.

4

UNE VALORISATION BIMENSUELLE en cas de demande de rachat par l'investisseur. Le délai de règlement des demandes de rachat par le fonds pourra être prolongé sans pouvoir excéder douze (12) mois à compter de la date de demande des rachats.





LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

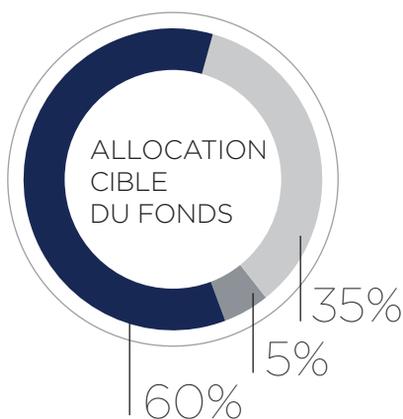
UN FONDS DÉDIÉ AU FINANCEMENT DES PME DE CROISSANCE

◆ Une stratégie d'investissement de Capital Développement et de Capital Transmission sur une sélection de PME françaises jugées rentables au moment de l'investissement, en croissance et disposant selon la société de gestion d'une équipe dirigeante de qualité ayant ambition de devenir l'un des leaders dans leur métier et de s'internationaliser ou d'accélérer leur développement international. L'investissement dans les entreprises présente un risque de perte en capital et de liquidité.

QUATRE GRANDS SECTEURS PRIVILÉGIÉS SUR DES PME AXÉES PRINCIPALEMENT VERS UNE CLIENTÈLE ENTREPRISES :

- ◆ Logiciel, informatique, numérique, digital
- ◆ Medtech, nutrition, services à la personne
- ◆ Services aux entreprises
- ◆ Industries de pointe à forte valeur ajoutée

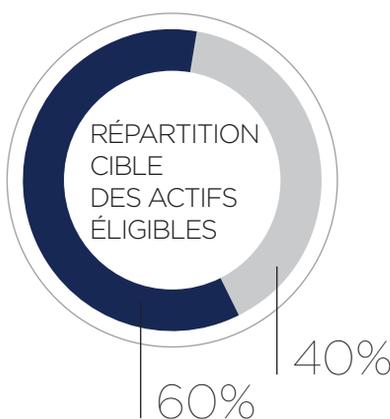
UN FONDS DE PRIVATE EQUITY MIXTE



60% de titres de PME éligibles

35% sélection de fonds actions petites et moyennes valeurs européennes

5% fonds monétaires, placements à court terme et autres investissements liquides



60% obligations convertibles

40% actions non cotées

Se reporter au règlement du fonds pour plus de détails.



UNE ALLOCATION MULTIPLE RAISONNÉE

DEUX MOTEURS DE PERFORMANCE

ACTIFS ÉLIGIBLES

Au moins 50 % du fonds, avec un objectif de 60 %.

Un financement des PME éligibles au capital desquelles le fonds investit, structuré autour d'un mix d'obligations convertibles et d'actions.

60%

environ d'obligations convertibles avec pour objectif de chercher à bénéficier de facteurs de rendement et de liquidité pour le fonds :

- des coupons réguliers versés trimestriellement ou semestriellement associés à des remboursements du nominal par tranches annuelles ou in fine, sauf en cas de défaillance de l'émetteur.
- une possibilité de participer au succès des entreprises grâce à la faculté de conversion en actions.

40%

environ d'actions dont la valorisation sera fonction du développement des entreprises financées :

- la possibilité de bénéficier de la création de valeur de l'entreprise ;
- en contrepartie d'un risque actions.

L'ensemble de ces actifs présente un risque de perte en capital, de non remboursement et de non paiement des coupons en cas de difficultés ou de défaut des entreprises concernées.

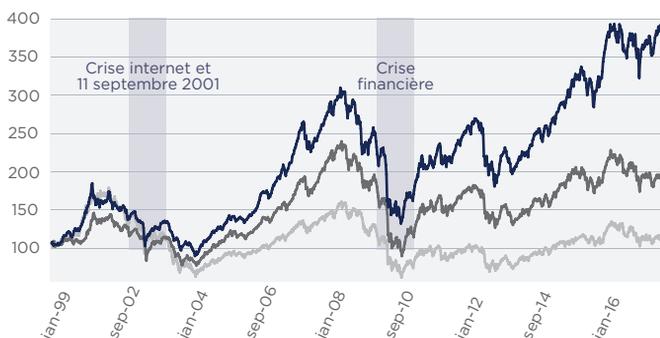
ACTIFS COTÉS

Une sélection rigoureuse de fonds actions de petites et moyennes valeurs européennes avec pour objectif de diversifier les risques et les sources de performances: environ 35 % du fonds.

- ◆ Des gérants reconnus et expérimentés
- ◆ Une surperformance historique des indices petites et moyennes valeurs comparés aux grandes valeurs*
- ◆ Une liquidité quotidienne des fonds sélectionnés

Indices français et européens - Base 100 au 01/01/1999

■ CAC 40
■ EURO Stoxx Small
■ CAC Mid & Small



Un suivi des fonds sélectionnés basé sur une analyse précise de leurs performances conjuguée à des rencontres fréquentes avec les gérants. Les petites valeurs sont plus risquées et présentent un risque de liquidité plus élevé.

** Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*





SYNTHÈSE DES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS



AVANTAGES

- ◆ Un objectif visant à capter la performance économique des PME
- ◆ Une décorrélation partielle des titres de PME non cotées avec les marchés actions
- ◆ Un fonds investi notamment en actifs non cotés, pouvant participer à une diversification patrimoniale
- ◆ Une souscription accessible avec un minimum de 1 000 €
- ◆ Une valorisation bimensuelle



INCONVÉNIENTS

- ◆ Pas d'avantage fiscal attaché à la détention en direct des parts du fonds
- ◆ Un risque de perte en capital et de liquidité
- ◆ Le délai de règlement des demandes de rachat par le fonds pourra être prolongé sans pouvoir excéder douze (12) mois à compter de la date de demande des rachats
- ◆ Pas de possibilité d'arbitrage sortant, dans le contrat d'assurance vie, pendant une durée de 6 ans
- ◆ Une durée d'investissement conseillée de 8 ans
- ◆ Remboursement possible en parts lors de rachats présentés à l'assureur

L'investissement dans ce FCPR doit correspondre à une diversification financière ne dépassant pas 10 % du montant du contrat d'assurance-vie concerné.

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Société de gestion : Isatis Capital

Fonds agréé le : 24 janvier 2017

Code ISIN : FR0013222353

Valeur nominale : 100 €

Souscription minimale : 1000 €

Dépositaire : BNP Paribas
Securities Services

Commissaire aux comptes :
Deloitte & Associés

Souscription : les 14 et avant-dernier
jours du mois avant 11 h

Publication de la Valeur liquidative :
J+3

Rachat des parts : possible par
rachat total ou partiel du contrat
d'assurance-vie

Règlement livraison : J+3



FRAIS ET COMMISSIONS

RÉPARTITION DES TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM)

maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans le Règlement du Fonds ; et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peut atteindre la ventilation de ce TFAM entre gestionnaire et distributeur.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximum)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,30 %	0,30 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,75 %	1,25 %
Frais de constitution	0,02 %	-
Frais de fonctionnement non-récurrents	0,30 %	-
Frais de gestion indirects	0,35 %	-
TOTAL	3,72 % = valeur du TMFAM-GD maximal	1,55 % = valeur du TMFAM-D maximal

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FONDIS AGRÉÉS SOUS GESTION

DÉNOMINATION	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 30/11/2016	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins le quota de titres éligibles	
FCPI	Antin FCPI 1	27/12/2001 Fonds liquidé le 26/05/2009		
	Antin FCPI 2	01/10/2002 Fonds liquidé le 24/06/2009		
	Antin FCPI 3	30/12/2003 Fonds liquidé le 26/11/2015		
	Antin FCPI 4	30/12/2005 En cours de liquidation depuis le 31/12/2013		
	Antin FCPI 5	22/12/2006 En cours de liquidation depuis le 30/11/2016		
	Antin FCPI 6	21/12/2007	64,3 %	31/05/2010
	Antin FCPI 7	23/12/2008	86,3 %	30/04/2011
	Antin FCPI 8	31/12/2009	75,8 %	31/12/2011
	Antin FCPI 9	31/12/2010	65,6 %	31/12/2012
	Antin FCPI 10	30/12/2011	67,7 %	31/12/2013
	Antin FCPI 11	30/05/2012	99,7 %	30/04/2014
	ISATIS Antin FCPI 2013	31/12/2013	67,4 %	31/08/2016
	ISATIS Antin FCPI 2014	16/05/2014	52,6 %	30/11/2017
	ISATIS Expansion	31/12/2015	18,6 %	31/08/2019
ISATIS Expansion N°2	30/11/2016	-	31/07/2020	
FIP	Antin Proximité 1	02/06/2008 En cours de liquidation depuis le 30/11/2016		
	Antin Proximité 2	05/06/2009	71,5 %	30/04/2011
	Antin Proximité 3	31/05/2010	68,9 %	30/04/2012
	Antin Développement 1	31/12/2010	81,1 %	31/12/2012
	ISATIS Développement n°2	19/05/2015	63,4 %	31/12/2018
	ISATIS Développement n°3	31/12/2015	14,4 %	31/08/2019

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que leur investissement dans le fonds est susceptible d'être bloqué en cas de survenance des cas de blocage des rachats visés à l'Article 10.3 du règlement.

Le fonds commun de placement à risque est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risque décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Ce fonds commun de placement à risque n'est pas un fonds « fiscal » et par conséquent, ne permet pas de bénéficier des régimes fiscaux de faveur ouverts à certains investisseurs investissant dans des fonds « fiscaux ».





Société anonyme à Directoire et Conseil
de surveillance au capital de 1.000.000 €
Siège social : 23 rue Taitbout, 75009 Paris
RCS PARIS 792 875 064
Société de gestion agréée par
l'Autorité des Marchés Financiers :
numéro d'agrément AMF GP-13000026

www.isatis-capital.fr

